



MAIRIE
 1 Rue de la Coudanne
 27710 SAINT GEORGES MOTEL
 Tél./Rép. : 02 37 43 50 98
 Fax : 02 37 43 07 63
 saint.georges.motel@wanadoo.fr

**MODIFICATION
 FREQUENTATION
 GARDERIE 2017/2018
 02 37 43 58 76**



MAIRIE
 1 Rue de la Coudanne
 27710 SAINT GEORGES MOTEL
 Tél./Rép. : 02 37 43 50 98
 Fax : 02 37 43 07 63
 saint.georges.motel@wanadoo.fr

**MODIFICATION
 FREQUENTATION
 GARDERIE 2017/2018
 02 37 43 58 76**

A remettre au minimum 48 heures avant le changement de fréquentation au responsable de la garderie.

Toute modification prévisible doit nous être signalée afin d'adapter les horaires du personnel au nombre d'enfants présents.

Je soussigné M, Mme.....
 Responsable(s) légal(aux) de l'enfant
 Nom.....Prénom

Vous informe que je souhaite modifier la fréquence de garde de mon enfant :

JOURS	SEANCES DU MATIN de 7h30 jusqu'à 8h50	SEANCES DU SOIR de 16h30 jusqu'à 18h30 Mercredi 12h à 12h30 maximum
LUNDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h
MARDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h
MERCREDI	de h à 8 h 50	de 12 h 00 à
JEUDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h
VENDREDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h

Les parents doivent fournir le goûter aux enfants

Ou Exceptionnellement

absent
 présent

Leà Saint Georges Motel
 Signature(s) :

A remettre au minimum 48 heures avant le changement de fréquentation au responsable de la garderie.

Toute modification prévisible doit nous être signalée afin d'adapter les horaires du personnel au nombre d'enfants présents.

Je soussigné M, Mme
 Responsable(s) légal(aux) de l'enfant
 Nom.....Prénom

Vous informe que je souhaite modifier la fréquence de garde de mon enfant :

JOURS	SEANCES DU MATIN de 7h30 jusqu'à 8h50	SEANCES DU SOIR de 16h30 jusqu'à 18h30 Mercredi 12h à 12h30 maximum
LUNDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h
MARDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h
MERCREDI	de h à 8 h 50	de 12 h 00 à
JEUDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h
VENDREDI	de h à 8 h 50	de 16 h 30 à h

Les parents doivent fournir le goûter aux enfants

Ou Exceptionnellement

absent
 présent

Leà Saint Georges Motel
 Signature(s) :